



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° 2015040-0010 du 9 février 2015

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant sur la protection des espèces Loure d'Europe et Castor d'Eurasie.

La préfète de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 120-1,

Vu l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant sur la protection des espèces protégées Loure d'Europe et Castor d'Eurasie,

Sur proposition de madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : Le projet d'arrêté préfectoral portant sur la protection des espèces protégées Loure d'Europe et Castor d'Eurasie ainsi qu'une note d'information du public sont mis à la consultation du public du 12 février 2015 au 4 mars 2015.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2015 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2015 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté portant sur la protection des espèces protégées Loure d'Europe et Castor d'Eurasie, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La préfète,



Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Marie-Paule FOURNIER